



FLASH !INFO
STATIONNEMENT
PAYANT

À compter du 1^{er} Janvier 2018, la Ville de Paris reprend la gestion du stationnement payant dans toutes les rues parisiennes.

Ainsi, la verbalisation va se systématiser.

La **CFDT** constate qu'en fonction du lieu de résidence des agents et de leurs cycles horaires décalés, beaucoup d'agents sont contraints d'utiliser leurs véhicules personnels pour se rendre sur leurs lieux de travail et se font verbaliser.

Pour la **CFDT** l'utilisation du véhicule personnel, lié aux contraintes horaires, engendre des impératifs de stationnement et des coûts liés à ce stationnement à la charge de l'agent.

La **CFDT** demande que la Ville fasse en sorte que tous les agents puissent bénéficier :

- ✓ D'une carte professionnelle de stationnement gratuit

Ou à défaut :

- ✓ Du stationnement moyennement le tarif minimum journalier, et du remboursement par la Ville de ces frais de stationnements.
- ✓ D'une prise en charge totale du pass Navigo pour les agents dont les horaires décalés pourraient néanmoins permettre l'utilisation des transports en commun.



La verbalisation du stationnement payant va générer d'énormes bénéfices pour la Ville mais elle ne doit pas provoquer de frais supplémentaires pour les agents contraints d'utiliser leurs véhicules personnels !



ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE